

— Les journaux libéraux affirment que le Pape ne parlera pas, et se fondent sur ce que la question des religieux étant complètement distincte de celle de l'Eglise, le Pape ne peut pas sacrifier celle-ci pour plaire à ceux-là. A de pareilles assertions un catholique ne peut pas faire l'honneur d'une réponse. De même que la pratique des conseils évangéliques est intimement liée aux préceptes du même évangile, de même par disposition divine, les religieux font partie intégrante de l'Eglise. Il est clair que Notre-Seigneur aurait pu fonder une église sans religieux et religieuses ; il est non moins clair qu'il ne l'a point fait. D'où cette conclusion que les religieux faisant partie de l'Eglise doivent être sanvegardés avec la même sollicitude que les autres parties de ce grand corps mystique du divin Maître.

— D'autres affirment que le Pape ne parlera pas de peur de représailles du gouvernement français qui supprimerait immédiatement l'ambassadeur qu'il entretient auprès du Saint-Siège. Mise sous cette forme l'assertion est inexacte dans le fond et blessante dans la forme. Les Papes ont passé des siècles sans avoir des ambassadeurs attachés à leur personne, et c'est alors que l'Eglise s'est merveilleusement développée. Les ambassadeurs ne sont donc aucunement nécessaires au chef suprême de l'Eglise, et si on pouvait à cette occasion faire un cours d'histoire ecclésiastique, il ne serait pas difficile de démontrer qu'ils ont plus gêné son action qu'ils ne l'ont facilitée.

— Dans le cas où le Souverain Pontife se déciderait à garder encore le silence, il n'est pas difficile de trouver la raison de sa conduite. Si Léon XIII était seul en cause, si le poids des mesures qu'il prend ne retombaient que sur lui, son nom indique quelle serait sa résolution, mais tout ce qu'il dira ou fera aura un contre coup immédiat sur l'Eglise de France. Le Pape sait, à n'en pouvoir douter que le gouvernement veut chasser les religieux et religieuses, il sait que ce premier acte de la persécution accompli, le concordat sera attaqué avec toutes ses conséquences ; or un acte pontifical, tel que beaucoup de catholique le désireraient n'aurait d'autre effet que de hâter la mesure du gouvernement, et en quelque sorte de la solliciter. Notre-Seigneur a bien pu dire à Judas *quod facis fac citius*, mais il était seul en cause, et le Pape ne veut point accélérer une persécution qui le marche déjà que trop rapidement. Des martyrs se sont